

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Maire de Terre-De-Bancalié,

Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE - Monsieur Pierre CALVIGNAC - Madame Karine LEFORT - Monsieur Georges KIRTAVA - Madame Marie-Christine PAYRASTRE - Monsieur Bernard TROUILHET - Monsieur Paul PICOT - Madame Anna CALS - Madame Valérie SAALI - Monsieur Maxime SOULET - Madame Nathalie BERLOU - Monsieur Jean-Marc ZÉNON - Madame Anne CABROL - Monsieur Gilles FARENCE - Monsieur Tanguy VALAT - Madame Amandine LANET

Formant la majorité des membres en exercice

Était représenté : Monsieur Jean-Luc VALÉRY (pouvoir donné à Jean-Luc CANTALOUBE)

Étaient absents et excusés : Monsieur Jean-Pierre GOS - Madame Nathalie FABRE - Madame Isabelle ROBERT - Madame Virginie BOU - Monsieur Stéphane JAMEN - Madame Laëtitia GROS

Madame Karine LEFORT a été élue secrétaire de séance.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2025.

Point n°2 : Décisions du Maire

Jean-Luc CANTALOUBE donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

103/2025	11/08/2025	Contrat avec l'agence immobilière MGI GESTION de Réalmont pour la recherche et l'installation de locataires dans le logement situé 5 place du Sacré Chœur à Saint-Antonin pour un montant de 650€ TTC
104/2025	20/08/2025	Devis avec l'entreprise ACCESS EDITIONS de Schiltigheim pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 57€ TTC
105/2025	28/08/2025	Renonciation au droit de préemption urbain pour un bien bâti de 550 m ² situé 9 place Jacques Durand à Lafenasse (260 E 38)
106/2025	28/08/2025	Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'association Arbres et Paysages Tarnais pour un montant de 80€

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

107/2025	28/08/2025	Mouvement de crédits n° 4/2025 : réduction de crédits de 540€ sur l'opération « aménagement traverse Lafenasse » / chapitre 21 / article 2152 et hausse de crédits de 540€ sur l'opération « révision toiture église Lafenasse » / chapitre 21 / article 2131
108/2025	04/09/2025	Devis avec ATERPLO du Séquestre pour le renouvellement de l'état relatif à la présence de termites avant la vente du logement situé 1986 route des carrières pour un montant de 37,50 HT
109/2025	04/09/2025	Devis avec l'agence CHAUSSON de Réalmont pour l'achat de plaques d'isolation phonique pour un montant de 316,24€ HT
110/2025	04/09/2025	Devis avec les papeteries PICHON de Veauche pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 72,05€ HT
111/2025	05/09/2025	Devis avec la SAS SABATIÉ d'Albi pour l'achat d'un aspirateur et sacs filtrants pour l'école de Lafenasse pour un montant total de 190,94€ HT
112/2025	11/09/2025	Devis avec l'entreprise ACCESS EDITIONS de Schiltigheim pour l'achat de fournitures scolaires pour l'école de Lafenasse pour un montant de 30€ TTC

Point n°3 : Renouvellement du contrat de prestation de service RGPD et délégué à la protection des données avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn

Délibération n°2025/29 :

Par délibérations en date du 20 mars 2019 et du 30 août 2022, le Conseil Municipal a désigné l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme délégué à la protection des données et signé un contrat de prestation de service pour que la commune soit accompagnée dans sa mise en conformité RGPD. Ce contrat signé en 2019, renouvelé en 2022, arrive à échéance en 2025.

Pour rappel, le service « RGPD et délégué à la protection des données » inclut les prestations suivantes :

- Prolongation de la désignation de l'association des maires du Tarn en tant que délégué à la protection des données
- Organisation de sessions de sensibilisation et d'information aux enjeux du RGPD auprès des élus et agents
- Mise à disposition d'outils et d'une base de données de documents et modèles (autorisation de droits à l'image, charte informatique...)
- Suivis personnalisés par visioconférence et en présentiel pour réaliser des actions de mise en conformité ciblées

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

- Assistance afin de répondre aux demandes d'exercice des droits RGPD des administrés et/ou agents
- Assistance lors des cyberattaques et/ou incidents de sécurité
- Conseils et réponses aux questions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion au service « RGPD et délégué à la protection des données » proposé par l'ADM 81 pour une durée maximale de 3 ans et pour un coût annuel de 399€ TTC, de désigner Monsieur Tanguy VALAT correspondant RGPD pour faciliter les échanges lors de l'exécution de la prestation de l'ADM81 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Point n°4 : Procédures de cession de chemins ruraux, de création d'un chemin rural et de déclassement d'un terrain appartenant au domaine public avant aliénation : décision à l'issue de l'enquête publique

Délibération n°2025/30 :

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2025/22 à 2025/25 en date du 2 juin 2025 lançant les procédures de cession de chemins ruraux, de création d'un chemin rural et de déclassement d'un terrain appartenant au domaine public avant aliénation,

Vu l'arrêté municipal n°AR2025-10 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la cession de chemins ruraux, à la création d'un chemin rural et au déclassement d'un terrain appartenant au domaine public avant aliénation,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 août au 9 septembre 2025,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les portions de chemins ruraux/terrain à déclasser visés par la présente procédure de cession ne sont plus utilisés et que leur désaffection a été constatée,

Considérant qu'une enquête publique a été réalisée du 25 août 2025 au 9 septembre 2025,

Considérant que le commissaire enquêteur a émis des avis favorables, dont deux assortis de réserves déjà intégrées dans le projet global initial de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Aliéner les portions de chemins ruraux de Labessarié, la Cassagné, la Poussié, la Barthié, la Rigaudié et au Travers de la Manentié comme indiqué sur les plans annexés,

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

- Créer des tronçons de chemin rural à Labessarié afin de maintenir la continuité du chemin comme indiqué sur le plan annexé,
- Déclasser et aliéner un terrain place de la Micalié avec création d'une servitude de passage grevant la parcelle 301 A 874 comme indiqué sur le plan annexé,
- Mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains à céder attenant à leurs propriétés étant précisé que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Point n°5 : Cession du bien situé 1986 route des carrières

Délibération n°2025/31 :

Le logement communal situé 1986 route des carrières (Travanet) est vacant depuis le 1^{er} juin 2025 et sa mise en vente a été confiée à l'agence immobilière LOUMAN de Réalmont.

La commune a réceptionné une offre d'achat pour ce bien cadastré 241 C 408 et d'une superficie de 500 m². Cette offre, formulée par Monsieur Cyril LAOUENAN s'élève à 140 000€ frais d'agence inclus, soit 132 000€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre présentée par Monsieur Cyril LAOUENAN, de céder la parcelle 241 C 408 d'une contenance de 500 m² au prix de 140 000€ frais d'agence inclus, de verser 8 000€ à l'agence immobilière LOUMAN de Réalmont au titre des frais d'agence et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte/document relatif à cette affaire.

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et que le dossier de vente sera confié à l'étude notariale de Réalmont.

Point n°6 : Adhésion au service d'Accompagnement Energétique Tarnais (AET 81) proposé par le Syndicat d'Energie du Tarn (SDET)

Délibération n°2025/32 :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

Considérant que la structure est adhérente au groupement d'achat d'énergie du Syndicat d'Energie du Tarn (SDET),

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique,

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

Considérant que le SDET, par le biais de son service Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études,

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées,

Considérant le tarif des différentes options listées ci-dessous :

- Conseil : 100 €/an
- Audit : 200 €/bâtiment
- Etude Photovoltaïque : 200 €/bâtiment
- AMO : 200 €/bâtiment
- Suivi post travaux : 100 €/bâtiment
- AMU : 100 €/bâtiment

Considérant le projet de construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs porté par la commune de Terre-De-Bancalié et la communauté de communes Centre Tarn,

Considérant que plusieurs options du service AET 81 suscitent l'intérêt du maître d'ouvrage dans la conduite du projet visé ci-dessus, à savoir :

- AMO Nombre de bâtiments : 1
- Post Travaux Nombre de bâtiments : 1
- AMU Nombre de bâtiments : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Approuver l'adhésion de la commune de Terre-De-Bancalié au service AET81 pour les options AMO, Post Travaux et AMU dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire et centre de loisirs de Terre-De-Bancalié,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire, notamment la convention d'adhésion dont un exemplaire est joint à la présente délibération et les conventions financières correspondantes entre la commune et le SDET,
- S'acquitter de la participation financière prévue par la convention.

Point n°7 : Questions diverses

Bernard TROUILHET indique à l'Assemblée que les trois logements rénovés de Saint-Antonin et du Travet ont accueilli leurs premiers locataires durant l'été. Marie-Christine

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

PAYRASTRE ajoute que les deux logements de Terre-Clapier sont toujours en cours de travaux : les travaux extérieurs se terminent ; les travaux intérieurs vont débuter.

Karine LEFORT rappelle que le CCAS organise une journée “octobre rose” le dimanche 5 octobre à Ronel. Le Foyer de Ronel, l’ACE et l’ASCT proposeront une randonnée, des activités pour les enfants et une démonstration de gym assise le matin et une représentation de théâtre aura lieu l’après-midi. Le musée de Ronel sera ouvert pour l’occasion. Elle poursuit en dressant le bilan du forum des associations qui s’est tenu fin août : si la fréquentation du public demeure timide, les associations participantes apprécient ces moments d’échanges et de partage.

Paul PICOT demande à ce que le classement des voies communales soit clarifié pour permettre la suppression des numéros de parcelle correspondant à des voies publiques. Pierre CALVIGNAC signale qu’en effet la mise à jour des tableaux de classement des voiries est en cours afin, notamment, d’intégrer les voiries récemment acquises et/ou les voiries entretenues dans le domaine public.

Paul PICOT exprime son insatisfaction quant aux délais de traitement des dossiers communaux par l’étude notariale de Réalmont.

Nathalie BERLOU interroge Monsieur le Maire sur l’état d’avancement du projet de groupe scolaire et de centre de loisirs. Monsieur le Maire indique que la phase APS a été validée début septembre. Le dossier APD sera présenté par le maître d’œuvre le 30 octobre prochain. A ce jour, le calendrier de l’opération est respecté pour permettre une ouverture à la rentrée de septembre 2027. Le permis de construire sera déposé fin novembre et la consultation des entreprises interviendra dans le courant du premier trimestre 2026. La commune a d’ores et déjà obtenu 50% d’aide de l’Etat au titre de la DETR (groupe scolaire) et la communauté de communes 30% (centre de loisirs). Le positionnement du Département sera connu d’ici la fin de l’année. Côté communauté de communes, le plan de financement sera complété par l’intervention financière de la CAF et de la MSA.

Monsieur le Maire ajoute que le projet de MAM porté par la communauté de communes se poursuit également. Les offres des entreprises sont en cours d’analyse. Les financements de la CAF et de l’Etat au titre de la DETR sont acquis. Les décisions de la MSA et du Département en matière de soutien financier demeurent attendues. L’ouverture de l’établissement qui pourra accueillir 12 enfants (temps plein), initialement prévue en mars 2026, sera vraisemblablement reportée au mois de septembre.

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Numéro d'ordre des délibérations :

2025/29	Renouvellement du contrat de prestation de service RGPD et délégué à la protection des données avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn – adoption à l'unanimité
2025/30	Procédures de cession de chemins ruraux, de création d'un chemin rural et de déclassement d'un terrain appartenant au domaine public avant aliénation : décision à l'issue de l'enquête publique – adoption à l'unanimité
2025/31	Cession du bien situé 1986 route des carrières – adoption à l'unanimité
2025/32	Adhésion au service d'Accompagnement Energétique Tarnais (AET 81) proposé par le Syndicat d'Energie du Tarn (SDET) – adoption à l'unanimité

4 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2025/29 et n°2025/32.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal**Mardi 30 septembre 2025**

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 30 SEPTEMBRE 2025 A 20H30

NOM	ETAT DES PRESENCES ET DES PROCURATIONS
Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE	Présent
Monsieur Pierre CALVIGNAC	Présent
Madame Karine LEFORT	Présente
Monsieur Georges KIRTAVA	Présent
Madame Marie-Christine PAYRASTRE	Présente
Monsieur Bernard TROUILHET	Présent
Monsieur Paul PICOT	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du Conseil Municipal****Mardi 30 septembre 2025**

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Monsieur Jean-Pierre GOS	Excusé
Madame Nathalie FABRE	Excusée
Madame Anna CALS	Présente
Madame Isabelle ROBERT	Excusée
Madame Valérie SAALI	Présente
Monsieur Maxime SOULET	Présent
Madame Nathalie BERLOU	Présente
Monsieur Jean-Luc VALERY	Pouvoir à Jean-Luc CANTALOUBE
Monsieur Jean-Marc ZÉNON	Présent
Madame Anne CABROL	Présente

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation : 22 septembre 2025

Date de l'affichage : 22 septembre 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 21h15

Monsieur Gilles FARENC	Présent
Madame Virginie BOU	Excusée
Monsieur Stéphane JAMEN	Excusé
Madame Laëtitia GROS	Excusée
Monsieur Tanguy VALAT	Présent
Madame Amandine LANET	Présente

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL ET DES DELIBÉRATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 30 SEPTEMBRE 2025 A 20H30

NOM	EMARGEMENT
Le Maire Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE	
La secrétaire de séance Madame Karine LEFORT	